



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Défense - Union européenne - SCAF - MGCS - coopération militaire

Question écrite n° 3

Texte de la question

M. Frédéric Petit appelle l'attention de M. le ministre des armées sur les projets européens de coopération de défense que sont le système de combat aérien futur (SCAF) et le char de combat *Main Ground Combat System* (MGCS). L'agression russe en Ukraine rappelle chaque jour la nécessité d'augmenter les dépenses militaires et de développer des capacités de défense de manière collaborative au sein de l'Union européenne. Cela avait été souligné par l'ensemble des chefs d'État européens dans la déclaration de Versailles à l'issue du sommet européen extraordinaire du 10 et 11 mars 2022. Les partenaires allemands de la France ont en parallèle opéré un changement de cap historique en augmentant considérablement leurs dépenses militaires et en repensant leur rôle sur la scène internationale. M. le député note avec satisfaction ces évolutions tendant vers une politique de défense plus ambitieuse et qui montrent des signes réels de convergence avec les positions de la France. Il s'inquiète toutefois des difficultés et blocages que rencontrent les deux projets sus-cités. Ceux-ci relèvent d'une importance stratégique majeure pour l'Union européenne et ne sauraient, aux yeux du député, être retardés par des désaccords entre industriels. Il lui demande ainsi l'état d'avancement de ces projets et ce qu'il compte faire pour que ces projets puissent contribuer au plus vite à la sécurité de tous les Européens.

Texte de la réponse

Les programmes en coopération doivent concilier des intérêts propres des États. Cet état de fait explique la durée des négociations complexes connues sur les programmes de coopération militaire entre la France et l'Allemagne, SCAF (Système de Combat Aérien du Futur) pour l'aéronautique et MGCS (Main Ground Combat System) pour le combat terrestre. Il convient, en effet, dans l'intérêt des parties, de lever au maximum les ambiguïtés. Cependant, la recherche de coopérations doit être favorisée lorsqu'une communauté suffisante de ces intérêts unit les États coopérants, notamment sur le plan des besoins calendaires et des objectifs opérationnels. Ainsi, les bases posées de la coopération NGWS (Next Generation Weapon System) sont alignées avec les objectifs opérationnels français. Un document commun définissant ces besoins, le CORD V1, a d'ailleurs été signé par les chefs d'État-major des trois armées de l'air le 30 août 2021. S'agissant de l'organisation industrielle, Dassault et Airbus ont convenu d'une solution permettant de donner une place significative à Airbus sur le démonstrateur du nouvel avion de combat NGF (New generation fighter) tout en conservant à Dassault Aviation les leviers nécessaires à sa maîtrise d'œuvre. Le contrat correspondant à la phase 1B du projet a ainsi pu être cosigné par ces industriels puis notifié en décembre 2022. Quant au futur système de combat MGCS, il s'agit de l'un des programmes emblématiques qui a bénéficié d'une impulsion politique majeure en 2017. Les premiers travaux sur ce projet remontent à 2012 et ont conduit la France à s'engager dans le rapprochement, puis la fusion en 2015, de deux acteurs industriels majeurs et complémentaires dans le domaine des chars de combat : Nexter pour la France et Krauss-Maffei Wegmann (KMW) pour l'Allemagne, qui ont fondé la holding KNDS. Après le lancement d'une première phase des travaux d'architecture système en avril 2021, le lancement des premières études technologiques achoppe sur la répartition des rôles et responsabilités industrielles, principalement entre Rheinmetall et Nexter. Sous l'impulsion des équipes étatiques françaises et allemandes, un dialogue constructif a pu être conduit en 2022. Si un accord

complet n'a toujours pas été trouvé, les travaux se poursuivent afin d'aboutir à une coopération et une répartition des tâches équilibrées, tout en préservant les intérêts industriels et stratégiques de Nexter pour la France. Le Gouvernement porte une grande attention à la contribution française à la défense européenne, notamment grâce à la conduite de programmes d'armement ambitieux en coopération : le ministère des armées suit ces questions avec beaucoup de vigilance et continuera à le faire dans les années à venir.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Petit](#)

Circonscription : Français établis hors de France (7^e circonscription) - Démocrate (MoDem et Indépendants)

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Armées

Ministère attributaire : Armées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 juillet 2022](#), page 3384

Réponse publiée au JO le : [7 mars 2023](#), page 2165